

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt quatre

Le 04 mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, Mr Frédéric GRANDPIERRE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Cindy TISSIER

Objet : Vitesse dans le bourg

Suite à la délibération 2024 10 D et pour continuer la sécurisation des piétons dans le bourg le conseil évoque la possibilité de limiter la vitesse dans le bourg à 30 km/h.

Le conseil à sept voix pour et deux contre décide :

- De passer la vitesse de 50km/h à 30km/h dans le bourg.
- D'installer des panneaux indiquant la vitesse
- Autorise madame le Maire à faire les démarches nécessaires

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 04 mars 2024

Le secrétaire de séance

Mme Cindy TISSIER



Le Maire

Christelle MASSON

